

Sun Microsystems, Inc.

Contrat de licence de code objet Sun Blade 1500 et Sun Blade 2500

Solaris™ 8 Operating Environment - Dispositions Additionnelles de la Licence

Java™ Media Framework Version 2.1.1c API

Java™ Communications API Dispositions Additionnelles de la Licence

Java™ 2 SDK, Standard Edition, Version 1.2 et 1.2.1 - Dispositions Additionnelles de la Licence

Java™ 2 Runtime Environment Version 1.3 - Dispositions Additionnelles de la Licence

SunONE Studio 4 Update 1 Community Edition 4.0

Sun™ One Grid Engine 5.3

Contrat de Licence Utilisateur Final Netscape® 7.0

Contrat de Licence pour le Logiciel AOL® Instant Messenger

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES DISPOSITIONS DU PRÉSENT CONTRAT DE LICENCE CODE OBJET ET DE TOUTES DISPOSITIONS ADDITIONNELLES À CE CONTRAT (COLLECTIVEMENT DESIGNES LE "CONTRAT ") AVANT D'OUVRIR L'EMBALLAGE DU SUPPORT CONTENANT LE LOGICIEL. PAR L'OUVERTURE DE CET EMBALLAGE, VOUS CONFIRMEZ VOTRE ACCEPTATION DES DISPOSITIONS DUDIT CONTRAT. SI VOUS ACCÉDEZ AU LOGICIEL PAR VOIE ELECTRONIQUE, VOUS DEVEZ CONFIRMER VOTRE ACCEPTATION DES DISPOSITIONS DU CONTRAT EN CLIQUANT SUR LE BOUTON " ACCEPTER " SE TROUVANT AU BAS DU PRÉSENT CONTRAT. SI VOUS N'ACCEPTÉZ PAS L'ENSEMBLE DES DISPOSITIONS DU CONTRAT, VEUILLEZ RENVoyer SANS DELAI LE LOGICIEL INUTILISÉ À VOTRE REVENDEUR, AFIN DE RECEVOIR UN REMBOURSEMENT INTÉGRAL OU, SI VOUS AVEZ ACCÉDÉ AU LOGICIEL PAR VOIE ELECTRONIQUE, VOUS DEVEZ CLIQUER SUR LE BOUTON "REFUSER " SE TROUVANT AU BAS DU PRÉSENT CONTRAT.

1. LICENCE D'UTILISATION. Sun vous concède une licence non exclusive et non cessible d'utilisation du logiciel, de sa documentation ainsi que tout correctif fourni par Sun (collectivement désignés le " Logiciel "), pour vos besoins propres et ce pour le nombre d'utilisateurs et le type d'ordinateur correspondant à la redevance de licence qui a été payée.

2. RESTRICTIONS. Le Logiciel est de nature confidentielle et il est protégé par le droit d'auteur (copyright). Le Logiciel et tous les droits de propriété intellectuelle qui y sont attachés, demeurent la propriété de Sun et/ou de ses concédants. Sauf dispositions expresses contraires des Dispositions Additionnelles au Contrat de Licence, vous n'êtes pas autorisé à faire des copies du Logiciel, à l'exception d'une seule copie de sauvegarde. Sous réserve de la loi applicable, vous n'êtes pas autorisé à modifier et à décompiler le Logiciel ou à effectuer toute ingénierie inverse. Vous reconnaissez que le Logiciel n'a pas été conçu, concédé sous licence, ni destiné pour être utilisé pour la conception, la construction, l'exploitation ou la maintenance d'installations nucléaires. Sun ne fournit aucune garantie, expresse ou tacite, quant à la convenance du Logiciel pour un tel usage. Aucun droit, titre ou intérêt quel qu'il soit concernant toute marque commer-

ciale, marque de service, logo ou nom de marque de Sun ou de ses concédants n'est concédé en vertu du présent Contrat.

3. LIMITATION DE GARANTIE. Sous réserve d'une utilisation normale du Logiciel, Sun garantit, sur présentation d'une preuve d'achat, durant une période de quatre-vingt dix (90) jours à compter de sa date d'acquisition, que le support sur lequel le Logiciel est fourni est exempt de tout vice de matière et de fabrication. A l'exception de la garantie qui précède, le Logiciel est fourni "EN L'ETAT". La seule indemnité et la seule responsabilité de Sun au titre de la présente garantie se limitent, au choix de Sun, au remplacement du support du Logiciel ou au remboursement de la redevance de licence versée pour le Logiciel.

4. EXCLUSION DE GARANTIE. SAUF DISPOSITION CONTRAIRE DU PRESENT CONTRAT, TOUTES GARANTIES EXPRESSES OU IMPLICITES, NOTAMMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, DE CONVENANCE A UN USAGE PARTICULIER OU DE NON-CONTREFAÇON SONT EXCLUES, SAUF DANS LA MESURE OU DE TELLES EXCLUSIONS NE SONT PAS AUTORISÉES PAR LA LOI.

5. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ. DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI, SUN OU SES CONCÉDANTS NE POURRONT EN AUCUN CAS ÊTRE RESPONSABLES DE TOUTE PERTE DE REVENUS, PERTE DE PROFITS OU PERTE DE DONNÉES, NI DE TOUT DOMMAGE SPECIAL, INCIDENT, INDIRECT OU CONSÉCUTIF, QUELLE QUE SOIT LA CAUSE ET LE FONDEMENT DE LA RESPONSABILITÉ, RÉSULTANT DE L'UTILISATION OU DE L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER LE LOGICIEL, Y COMPRIS LORSQUE SUN AVAIT CONNAISSANCE DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES. Dans tous les cas, la responsabilité de Sun à votre égard, qu'elle soit de nature contractuelle délictuelle ou autre, ne pourra excéder le montant payé, ou en l'absence de paiement, le montant dû en vertu du présent Contrat. Les limitations stipulées ci-dessus s'appliquent même en cas de non-respect de l'objet principal de la garantie mentionnée ci-dessus.

6. RESILIATION. Le présent Contrat reste en vigueur jusqu'à sa date de résiliation. Vous pouvez, à tout moment, résilier le présent Contrat en détruisant toutes les copies du Logiciel. Le présent contrat sera résilié par Sun, de plein droit et sans mise en demeure préalable, en cas de non respect de votre part d'une quelconque disposition du présent Contrat. A compter de la résiliation du présent Contrat, vous êtes tenu de détruire toutes les copies du Logiciel.

7. DISPOSITIONS APPLICABLES A L'EXPORTATION. Tout Logiciel et données techniques livrés dans le cadre du présent Contrat sont soumis à la législation des États-Unis sur le contrôle des exportations, et peuvent également être soumis aux lois d'autres pays relatives à l'importation et à l'exportation. Vous vous engagez à respecter strictement ces lois et reconnaissez qu'il vous appartient d'obtenir toutes les licences nécessaires en vue de l'exportation, de la réexportation ou de l'importation de ces Logiciels et données techniques après leur livraison.

8. DROITS LIMITES DE L'ADMINISTRATION AMERICAINE. Conformément aux dispositions 48 C.F.R. 227.7204-4 (acquisition DOD du Ministère de la Défense) et aux dispositions 48 C.F.R. 2.101 et 12.212 (acquisitions non DOD), si le Logiciel a été acquis par une Administration Américaine, pour son compte, ou par un de ses fournisseurs ou sous-traitants (à tout niveau), les

droits de l'Administration sur le Logiciel et sa documentation seront uniquement ceux stipulés dans le présent Contrat.

9. LOI APPLICABLE. Tout litige relatif au présent Contrat est soumis à la loi de l'État de Californie et à la réglementation fédérale américaine applicable. Aucune règle de conflit de loi ne sera applicable.

10. NON VALIDITE PARTIELLE. Si l'une quelconque des dispositions du présent Contrat est nulle ou inopposable, le Contrat demeurera applicable, à l'exception de cette disposition. Toutefois, si la nullité ou l'inopposabilité de cette disposition était contraire à l'intention des parties, ce Contrat serait alors résilié de plein droit et sans mise en demeure préalable.

11. INTÉGRALITÉ DE L'ACCORD. Le présent Contrat constitue l'intégralité de l'accord entre vous et Sun concernant son objet. Il annule et remplace toutes les communications, propositions, déclarations et garanties, écrites ou orales, présentes ou passées, et prévaut sur toute disposition contradictoire ou additionnelle de tout autre devis, commande, confirmation ou communication entre les parties concernant l'objet du Contrat, et ce, pendant toute la durée du Contrat. Le présent Contrat ne peut être modifié que par un avenant écrit et signé par un représentant habilité de chacune des parties.

Pour toute demande d'informations, veuillez vous adresser à : Sun Microsystems, Inc., 4150 Network Circle, Santa Clara, California 95054 États-Unis

SOLARIS™ 8 OPERATING ENVIRONMENT DISPOSITIONS ADDITIONNELLES DE LA LICENCE

1. LICENCE DE DÉVELOPPEMENT. Cette licence vous autorise à développer des programmes à partir du Logiciel. Si vous souhaitez développer des programmes qui intègrent des parties du Logiciel (les " Programmes Développés "), les dispositions suivantes s'appliquent : (i) l'interface de programmation d'applications du Logiciel ne peut pas être modifiée ni recevoir d'ajouts; (ii) vous n'êtes pas autorisé à utiliser des polices de caractères du Logiciel pour développer des applications d'impression, à moins d'avoir obtenu une licence valable auprès des fournisseurs de ces polices; (iii) l'intégration de parties de Motif dans des Programmes Développés peut rendre nécessaire le rapport des copies des Programmes Développés à Sun ; et (iv) vous acceptez de garantir, de défendre et d'indemniser Sun et ses concédants contre toute réclamation (y compris les honoraires d'avocat), résultant directement ou indirectement de l'utilisation ou de la distribution de Programmes Développés dans la mesure où ces réclamations sont liées aux développements que vous avez réalisés.

2. CODE DE TIERS. Certaines parties du Logiciel sont fournies avec des avis et notices délivrés par des tiers, qui en régissent l'utilisation.

JAVA™ MEDIA FRAMEWORK VERSION 2.1.1c API

DISPOSITIONS ADDITIONNELLES DE LA LICENCE

Les présentes dispositions additionnelles de la licence (" Dispositions Additionnelles ") complètent ou modifient les dispositions du Contrat de Licence Code Objet (collectivement désignés le " Contrat "). Les termes en majuscules non définis dans les présentes Dispositions Additionnelles ont la même signification que celle qui leur a été attribuée dans le Contrat. Les dispositions des présentes Dispositions Additionnelles annulent et remplacent toute disposition incompatible ou contradictoire du Contrat ou de toute licence jointe au Logiciel.

1. Concession de Licence de Logiciel aux fins d'utilisation et de développement pour des besoins internes. Sous réserve des dispositions du présent Contrat, et notamment de l'article 3 (Restrictions relatives à la technologie Java) des présentes Dispositions Additionnelles, Sun vous concède une licence limitée, non exclusive et non cessible, de reproduire et d'utiliser pour vos besoins internes, le code objet du Logiciel, complet et non modifié, aux seules fins de concevoir, de développer et de tester vos applets et vos applications (les " Programmes ").

2. Licence de distribution de logiciel. Outre la licence accordée dans l'article 1 (Concession de Licence de Logiciel aux fins d'utilisation et de développement pour des besoins internes) de ces Dispositions Additionnelles, et sous réserve des dispositions du présent et notamment de l'article 3 (Restrictions relatives à la technologie Java) de ce Contrat, Sun vous concède une licence limitée, non exclusive et non cessible, pour reproduire et distribuer le Logiciel sous forme de code objet uniquement, à condition que (i) vous distribuiez le Logiciel sous sa forme complète et non modifiée (vous êtes cependant autorisé à supprimer les fichiers identifiés comme " facultatifs " dans le fichier README (Lisez-Moi), notamment les fichiers exemples, les fichiers " docs " et " bin ", ou tout autre fichier pouvant être supprimé à l'aide de l'outil de personnalisation fourni dans le Logiciel), uniquement avec, et à seule fin d'exécuter vos Programmes dans lesquels le Logiciel est intégré, (ii) vous ne distribuiez pas de logiciel supplémentaire visant à se substituer aux composants du Logiciel, (iii) vous ne supprimez, ni ne modifiez aucune mention de propriété ou notices relative à la propriété du Logiciel, (iv) vous ne distribuiez le Logiciel qu'au travers d'un contrat de licence protégeant les intérêts de Sun, et se conformant aux dispositions du présent Contrat, (v) vous acceptiez d'indemniser Sun et ses concédants de tous dommages, coûts, responsabilités, règlements amiables et/ou toutes dépenses lié à une transaction (y compris les honoraires d'avocats) résultant d'une action intentée par un tiers ou du fait de l'utilisation ou de la distribution de tout ou partie des Programmes ou le Logiciel.

3. Restrictions relatives à la technologie Java. Il est interdit de modifier l'Interface de la Plateforme Java (" IPJ " identifié comme les classes contenues dans le progiciel " java " ou dans d'autres programmes du progiciel " java "), en créant d'autres classes dans la IPJ ou en modifiant les classes de la IPJ. Dans le cas où vous développeriez une classe supplémentaire et les Programmes d'Interface (" API ") associés qui (i) étendent la fonctionnalité de la plate-forme Java et (ii) sont divulgués à des développeurs de logiciels tiers afin de développer d'autres logiciels faisant appel à de tels API, vous vous engagez à diffuser sans délai et largement les spécifications exactes de ces API, en vue de leur libre utilisation par l'ensemble des développeurs. Vous ne pouvez pas développer ou autoriser vos licenciés à développer d'autres classes, interfaces ou programmes pouvant être identifiés, de quelque façon que ce soit, comme " java ", " javax ", " sun "

ou autres dénominations similaires, telles que spécifiées par Sun dans toute convention ayant trait à une dénomination commerciale.

4. Disponibilité de Java Runtime. Pour connaître les disponibilités du code " runtime " pouvant être distribué avec les applets et les applications Java, veuillez consulter la version adéquate de la licence de code objet de Java Runtime Environment (actuellement sur <http://www.java.sun.com/jdk/index.html>).

5. Marques déposées et logos. Vous reconnaissez et acceptez que Sun est propriétaire des marques déposées SUN, SOLARIS, JAVA, JINI, FORTE, STAROFFICE, STARPORTAL et iPLANET et de toutes les marques commerciales, marques de service, logos et autres signes distinctifs liés à SUN, SOLARIS, JAVA, JINI, FORTE, STAROFFICE, STARPORTAL et iPLANET (les " Marques Sun ") et vous acceptez de respecter les règles relatives à l'utilisation des Marques Sun telles qu'elles figurent sur le site <http://www.sun.com/policies/trademarks>. Toutes les utilisations que vous ferez des Marques Sun devront l'être dans un sens favorable à Sun.

6. Code source. Le Logiciel peut contenir un code source qui est fourni aux seules fins d'information, conformément aux dispositions du présent Contrat. Sauf disposition contraire expresse du présent Contrat, le code source ne peut pas être distribué.

7. Résiliation pour contrefaçon. Chaque partie peut de plein droit et sans mise en demeure préalable résilier le présent Contrat dans le cas où le Logiciel ferait ou risquerait de faire l'objet, selon l'avis de l'une ou l'autre des parties, d'une action en contrefaçon d'un droit de propriété intellectuelle.

JAVA™ COMMUNICATIONS API DISPOSITIONS ADDITIONNELLES DE LA LICENCE

Les présentes dispositions additionnelles ("Dispositions Additionnelles ") s'ajoutent aux termes du Contrat de Licence Code Objet (collectivement désignés le " Contrat "). Les termes en majuscules non définis dans les présents Dispositions Additionnelles ont la même signification que celle qui leur a été attribuée dans le Contrat. Les présentes Dispositions Additionnelles annulent et remplacent toute disposition incompatible ou contradictoire du Contrat.

1. Licence de distribution. Vous êtes autorisé, sans versement de redevance, de reproduire et de distribuer le Logiciel à condition que : (i) vous distribuiez le Logiciel dans sa forme complète et non modifiée, et uniquement avec, et aux seules fins d'exécuter vos applets et applications Java™ (" Programme ") dans lesquels le Logiciel est intégré ; (ii) vous ne distribuiez pas de logiciel supplémentaire visant à se substituant aux composants du Logiciel ; (iii) vous ne supprimiez ni ne modifiez aucune mention de propriété ou notices contenues dans le Logiciel ; (iv) vous ne distribuiez le Logiciel qu'au travers d'un contrat de licence protégeant les intérêts de Sun et se conformant aux dispositions des termes du présent Contrat ; (v) vous ne créiez pas ou n'autorisiez pas vos licenciés à créer d'autres classes, interfaces ou sous-packages pouvant être identifiés comme " java ", " javax ", " sun " ou autre dénomination similaire, tel que spécifié par Sun dans toute convention d'attribution de nom ; et (vi) vous acceptiez d'indemniser, de déclarer non responsables et

de défendre Sun et ses concédants contre toute plainte ou poursuite, y compris les honoraires d'avocats, résultant de l'utilisation ou de la distribution du Programme.

2. Marques déposées et logos. Le présent Contrat ne vous autorise pas d'utiliser un nom, une marque ou un logo Sun. Vous reconnaissez et acceptez que Sun est propriétaire des marques déposées Java, ainsi que toutes marques, logos et icônes associés à Java, y compris " Coffee Cup " (tasse de café) et " Duke " (les " Marques Java ") et vous acceptez de respecter les règles relative à l'utilisation des Marques Java telles qu'elles figurent sur le site <http://java.sun.com/trade-marks.html>.

3. Activités à haut risque. Nonobstant l'article 2, en ce qui concerne les activités à haut risque, les dispositions suivantes s'appliquent : le Logiciel n'a pas été conçu pour l'utilisation dans le contrôle en ligne des avions, du trafic aérien, de la navigation aérienne ou de la communication aérienne ; par ailleurs, il n'est pas destiné à la conception, à la construction, à l'exploitation ou la maintenance d'installations nucléaires. Sun ne donne aucune garantie, expresse ou tacite, quant à la convenance du Logiciel pour un tel usage.

JAVA™ 2 SDK, STANDARD EDITION, VERSION 1.2. et 1.2.1 DISPOSITIONS ADDITIONNELLES DE LA LICENCE

Les présentes dispositions additionnelles ("Dispositions Additionnelles ") s'ajoutent aux dispositions du Contrat de Licence Code Objet (collectivement désignés le "Contrat"). Les termes en majuscules non définis dans les présents Dispositions Additionnelles ont la même signification que celle qui leur a été attribuée dans le Contrat. Les termes de ces Dispositions Additionnelles annulent et remplacent tout terme incompatible ou contradictoire du Contrat.

1. Concession de licence limitée. Sun vous concède une licence gratuite, limitée, non exclusive et non cessible d'utilisation du Logiciel aux seules fins d'évaluation du Logiciel et de développement d'applets et d'applications Java™ à condition que vous : (i) ne redistribuiez pas le Logiciel, intégralement ou en partie, séparément ou intégré dans un autre produit ; (ii) vous ne créiez pas ou n'autorisiez pas vos licenciés " Licenciés " à développer d'autres classes, interfaces ou sous-programmes pouvant être identifiés comme " java " ou " sun " ou autre dénomination similaire, telles que spécifiées par Sun dans toute convention ayant trait à une dénomination commerciale ; et (iii) acceptiez que dans la mesure où des Programmes développés utilisent l'interface utilisateur graphique de style Windows 95/98 ou les composants de celle-ci, ces applets ou applications ne peuvent être conçus que pour être exécutés sur une plate-forme Windows 95/98 ou Windows NT. Pour connaître les disponibilités du code " runtime " pouvant être distribuée avec les applets et les applications Java, veuillez consulter la version adéquate de la Licence de Code Objet Java 2 Runtime Environment Version 1.2.2_006 (actuellement sur <http://java.sun.com/products/jdk/1.2/jre/LICENSE>).

2. Interface de la plate-forme Java. Dans le cas où le Licencié crée une ou des classe(s) et des Programme d'Interface " API " supplémentaires qui : (i) étendent les fonctionnalités de l'environnement Java ; et (ii) sont divulgués à des développeurs de logiciels tiers afin de développer d'autres logiciels faisant appel à des telles API supplémentaires, le Licencié s'engage à diffuser sans délai

et largement les spécifications exactes de ces API, en vue de leur libre utilisation par l'ensemble des développeurs.

3. Marques déposées et logos. Aux termes du présent Contrat, le Licencié n'est pas autorisé à utiliser un nom, une marque ou un logo Sun. Le Licencié reconnaît et accepte que Sun est le propriétaire de la marque déposée Java, ainsi que toutes marques, logos et icônes associés à Java, y compris " Coffee Cup " (tasse de café) et " Duke " (les " Marques Java ") et accepte de respecter les règles relatives à l'utilisation des Marques Java telles qu'elles figurent sur le site <http://java.sun.com/trademarks.html>.

4. Activités à haut risque. Nonobstant l'article 2, en ce qui concerne les activités à haut risque, les dispositions suivantes s'appliquent : le Logiciel n'a pas été conçu pour l'utilisation dans le contrôle en ligne des avions, du trafic aérien, de la navigation aérienne ou de la communication aérienne ; par ailleurs, il n'est pas destiné à la conception, à la construction, à l'exploitation ou la maintenance d'installations nucléaires. Sun ne fournit aucune garantie, expresse ou tacite, quant à la convenance du Logiciel pour un tel usage.

5. Code source. Le Logiciel peut contenir du code source qui est fourni à seule fin de référence, conformément aux dispositions du présent Contrat.

JAVA™ 2 RUNTIME ENVIRONMENT VERSION 1.3 DISPOSITIONS ADDITIONNELLES DE LA LICENCE

Les présentes dispositions additionnelles de la licence (" Dispositions Additionnelles ") complètent ou modifient les dispositions du Contrat de Licence Code Objet (collectivement désignées le " Contrat "). Les termes en majuscules non définis dans les présentes Dispositions Additionnelles ont la même signification que celle qui leur a été attribuée dans le Contrat. Les dispositions des présentes Dispositions Additionnelles annulent et remplacent toute disposition incompatible ou contradictoire du Contrat ou de toute licence jointe au Logiciel.

1. Licence de distribution de logiciel. Sous réserve des dispositions du présent Contrat, et notamment de l'article 3 (Restrictions applicables à la technologie Java™) de ces Dispositions Additionnelles, Sun vous concède une licence limitée, non exclusive et non cessible pour reproduire et distribuer le Logiciel, en code objet exclusivement, sous réserve des conditions suivantes : (i) vous distribuez le Logiciel dans son intégralité et exempt de toute modification, et uniquement avec, et dans le but d'exécuter vos applets et applications Java (les " Programmes "), (ii) les Programmes ajoutent une fonctionnalité importante et essentielle au Logiciel, (iii) vous ne distribuez aucun logiciel supplémentaire visant à se substituer aux composants du Logiciel, (iv) vous ne supprimez ni ne modifiez aucune mention de propriété ou notices contenues dans le Logiciel, (v) vous distribuez le Logiciel uniquement en vertu d'un contrat de licence protégeant les intérêts de Sun,

en conformité avec les termes du présent Contrat, et (vi) vous acceptiez de défendre et d'indemniser Sun et ses concédants de et contre tous dommages, coûts, responsabilités, tout montant et/ou toutes dépenses (y compris les honoraires d'avocats) occasionnés par une plainte, une poursuite ou une action intentée par toute tierce partie, découlant ou résultant de l'utilisation ou de la distribution d'un ou de tous les Programmes et/ou du Logiciel.

2. Licence de distribution des redistribuables. Outre la licence accordée dans l'article 1 (Licence pour la diffusion de logiciel) de ces Dispositions Additionnelles, et sous réserve des termes et des conditions de ce Contrat, et notamment de l'article 3 (Restrictions applicables à la technologie Java) de ces Dispositions Additionnelles, Sun vous concède une licence non exclusive, non cessible et limitée pour reproduire et distribuer en code objet uniquement des fichiers désignés explicitement comme redistribuables dans le fichier README ("Redistribuables ") sous réserve des conditions suivantes : (i) vous distribuez les Redistribuables dans leur intégralité et exempt de toute modification (sauf disposition contraire expresse dans le fichier README applicable) et uniquement s'ils sont intégré à vos Programmes, (ii) vous ne distribuez pas de logiciel supplémentaire visant à remplacer tout élément des Composants redistribuables, (iii) vous ne supprimez ni ne modifiez aucune mention de propriété ou notices apposées dans ou sur les Redistribuables, (iv) vous ne distribuez les Redistribuables qu'au travers d'un contrat de licence protégeant les intérêts de Sun et se conformant aux dispositions du présent Contrat, et (v) vous acceptez de défendre et d'indemniser Sun et ses concédants de tous dommages, coûts, responsabilités, tout montant et/ou dépense lié(e)s à une transaction (y compris les honoraires d'avocats) résultant d'une action, réclamation ou de poursuite intentées par un tiers du fait de l'utilisation ou de la distribution des Programmes et/ou du Logiciel.

3. Restrictions relatives à la technologie Java. Il est interdit de modifier l'Interface de la Plate-forme Java (" IPJ " identifiée comme les classes contenues dans le progiciel " java " ou dans des sous-progiciels du progiciel " java "), en créant d'autres classes dans la IPJ ou en modifiant d'une autre manière les classes de la IPJ. Dans le cas où vous développeriez une classe supplémentaire et les API associées qui (i) étendent la fonctionnalité de la Plate-forme Java et (ii) sont divulgués à des développeurs de logiciels tiers afin de développer d'autres logiciels faisant appel à des telles API, vous vous engagez à diffuser sans délai et largement les spécifications exactes de ces API, en vue de leur libre utilisation par l'ensemble des développeurs. Vous ne pouvez pas développer ou autoriser vos licenciés à développer d'autres classes, interfaces ou sous-progiciels pouvant être, de quelque façon que ce soit, identifiés comme " java ", " javax ", " sun " ou autres dénominations similaires, telles que spécifiées par Sun dans toute convention ayant trait à une dénomination commerciale.

4. Marques déposées et logos. Vous reconnaissez et acceptez que Sun est propriétaire des marques déposées SUN, SOLARIS, JAVA, JINI, FORTE, STAROFFICE, STARPORTAL et iPLANET et de toutes les marques commerciales, marques de service, logos et autres signes distinctifs liés à SUN, SOLARIS, JAVA, JINI, FORTE, STAROFFICE, STARPORTAL et iPLANET (les " Marques Sun ") et vous acceptez de respecter les règles relatives à l'utilisation des Marques Sun telles qu'elles figurent sur le site <http://www.sun.com/policies/trademarks>. Toutes les utilisations que vous ferez des Marques Sun devront l'être dans un sens favorable à Sun.

5. Code source. Le Logiciel peut contenir le code source qui est fourni aux seules fins d'information, conformément aux dispositions du présent Contrat. Sauf disposition expresse contraire du présent Contrat, le code source ne peut pas être redistribué.

6. Résiliation pour contrefaçon. Chaque partie peut de plein droit et sans mise en demeure préalable résilier le présent Contrat dans le cas où le Logiciel deviendrait, ou risquerait de devenir, l'objet, selon l'avis de l'une ou l'autre des parties, d'une action en contrefaçon d'un droit de propriété intellectuelle.

SUN™ ONE STUDIO 4 UPDATE 1, COMMUNITY EDITION DISPOSITIONS ADDITIONNELLES AU CONTRAT DE LICENCE

Les présentes dispositions additionnelles au Contrat de licence (" Dispositions Additionnelles ") complètent ou modifient les dispositions du Contrat de Licence Code Objet (collectivement le " Contrat "). Les termes en majuscules non définis dans les présentes Dispositions Additionnelles ont la même signification que celle qui leur a été attribuée dans le Contrat. Les présentes Dispositions Additionnelles annulent et remplacent toute disposition contradictoire du Contrat ou de toute licence jointe au Logiciel.

1. Concession de Licence d'Utilisation et de Développement de Logiciels à des fins Interne. Sous réserve des dispositions du présent Contrat, et notamment de l'article 4 (Restrictions relatives à la technologie Java) des présentes Dispositions Additionnelles, Sun vous concède une licence non exclusive, non cessible et limitée pour reproduire et utiliser pour vos besoins et votre utilisation internes, le code objet du Logiciel, complet et non modifié, aux seules fins de concevoir, développer et tester vos applets et vos applications (" Programmes "). Si vous concevez, développez et testez des applets et applications Java pour une version spécifique de la plate-forme Java, tout résultat exécutable généré par un compilateur contenu dans le Logiciel doit (a) être compilé uniquement à partir d'un code source conforme à la version correspondante de la Spécification OEM Java Language ; (b) être d'un format de fichier de classe défini par la version correspondante de la spécification OEM Java Virtual Machine ; et (c) s'exécuter correctement selon le " runtime " de référence, tel que spécifié par Sun, associé à cette version de la plate-forme Java.

2. Licence de Distribution de logiciel. Sous réserve des dispositions du présent Contrat, et notamment de l'article 4 (Restrictions relatives à la technologie Java) des présentes Dispositions Additionnelles, Sun vous concède une licence non exclusive, non cessible et limitée de reproduire et distribuer le Logiciel, en code objet exclusivement, sous réserve des conditions suivantes : (i) vous distribuez le Logiciel dans son intégralité et exempt de toute modification, (ii) vous ne distribuez aucun logiciel supplémentaire visant à se substituer aux composants du Logiciel, (iii) si vous distribuez des applets et applications Java pour une version particulière de la plate-forme Java, tout résultat exécutable généré par un compilateur contenu dans le Logiciel doit (a) être compilé uniquement à partir d'un code source conforme à la version correspondante de la spécification OEM Java Language ; (b) être d'un format de fichier de classe défini par la version correspondante de la spécification OEM Java Virtual Machine, et (c) s'exécuter correctement selon le " runtime " de référence, indiqué par Sun, associé à cette version de la plate-forme Java, (iv) vous ne supprimez ou ne modifiez aucune mention ou notice relative à la propriété du Logiciel ; (v) vous ne distribuez le Logiciel qu'en vertu d'un contrat de licence protégeant les intérêts de Sun conformément aux dispositions du présent Contrat, et (vi) vous acceptez de défendre, garantir et indemniser Sun et ses concédants contre tous dommages, coûts, responsabilités, tout montant et/

ou dépense lié(s) à une transaction (y compris les honoraires d'avocat) résultant d'une action, réclamation ou de poursuites intentées par un tiers ou du fait de l'utilisation ou de la distribution des Programmes et/ou du Logiciel.

3. Licence de distribution de redistribuables. Sous réserve des dispositions du présent Contrat, et notamment de l'article 4 (Restrictions relatives à la technologie Java) des présentes Dispositions Additionnelles, Sun vous concède une licence non exclusive et non-cessible et limitée pour reproduire et distribuer, en code objet exclusivement, les fichiers désignés explicitement comme redistribuables dans le fichier " NOTES DE MISE À JOUR " (" release notes ") du Logiciel (" Redistribuables "), sous réserve des conditions suivantes (i) vous distribuez les Redistribuables dans leur intégralité et exempts de toute modification (sauf indication contraire dans le fichier NOTES DE MISE À JOUR applicable) et uniquement s'ils sont intégrés à vos Programmes, (ii) vous ne distribuez aucun logiciel supplémentaire visant à se substituer aux composants des Redistribuables, (iii) vous ne supprimez, ni ne modifiez aucune mention ou notice relative à la propriété des Redistribuables, (iv) si vous distribuez des applets et des applications Java pour une version particulière de la plate-forme Java, tout résultat exécutable généré par un compilateur contenu dans le Logiciel doit (a) être compilé uniquement à partir d'un code source conforme à la version correspondante de la Spécification OEM Java Language ; (b) être d'un format de fichier de classe défini par la version correspondante de la spécification OEM Java Virtual Machine, et (c) s'exécuter correctement selon le " runtime " de référence, tel que spécifié par Sun, associé avec cette version de la plate-forme Java, (v) vous ne distribuez les Redistribuables qu'en vertu d'un contrat de licence protégeant les intérêts de Sun et se conformant aux dispositions du présent Contrat, et (vi) vous acceptez de défendre, garantir et indemniser Sun et ses concédants contre tous dommages, coûts, responsabilités, tous montant et/ou dépenses lié(e) à une transaction (y compris les honoraires d'avocat), résultant d'une action, réclamation ou de poursuites intentées par un tiers du fait de l'utilisation ou de la distribution des Programmes et/ou du Logiciel.

4. Restrictions relatives à la technologie Java. Vous ne pouvez pas modifier l'Interface de la Plate-forme Java (" IPJ " identifiée comme les classes contenues dans le progiciel " java " ou classes contenues dans le progiciel " java "), en créant d'autres classes dans la IPJ ou en modifiant les classes de la IPJ. Dans le cas où vous développeriez une classe supplémentaire et les API associées qui (i) étendent la fonctionnalité de la plate-forme Java et (ii) sont divulguées à des développeurs de logiciels tiers afin de développer d'autres logiciels faisant appel à des telles API supplémentaires, vous vous engagez à diffuser sans délai et largement les spécifications exactes de ces API, en vue de leur libre utilisation par l'ensemble des développeurs. Vous ne pouvez pas développer ou autoriser vos licenciés à développer d'autres classes, interfaces ou programmes pouvant être identifiés comme " java ", " javax ", " sun " ou autre dénomination similaire, telles que spécifiées par Sun dans toute convention ayant trait à une dénomination commerciale.

5. Disponibilité de Java Runtime. Pour connaître les disponibilités du code " runtime " pouvant être distribué avec les applets et les applications Java, veuillez consulter la version adéquate de la licence de code objet de Java Runtime Environment (actuellement disponible sur le site <http://www.java.sun.com/jdk/index.html>).

6. Distribution par des éditeurs. La présente disposition est relative à votre distribution du Logiciel, avec votre livre ou magazine imprimé (tels que ces termes sont couramment utilisés dans le secteur) concernant la technologie Java (" Publication "). Sous réserve des dispositions contenues dans le présent Contrat, et outre les dispositions de la licence concédée au paragraphe 1 ci-dessus, Sun vous concède par les présentes une licence non-exclusive, non-cessible et limitée pour reproduire de façon complète et sans modification de copies du Logiciel sur support électro-

nique (le " Support ") aux seules fins d'intégration et de distribution avec votre/vos Publication(s), sous réserve des conditions suivantes : (i) vous ne pouvez distribuer le Logiciel isolément ; il doit être distribué avec votre/vos Publication(s) ; (ii) il vous incombe de télécharger le Logiciel à partir du site Internet Sun concerné ; (iii) vous devez faire référence au Logiciel sous le nom de " Sun ONE Studio 4, Community Edition " ; (iv) le Logiciel doit être reproduit intégralement et sans aucune modification (y compris, notamment, le Contrat de Licence de Code Objet, les Dispositions Additionnelles au Contrat de Licence Code Objet accompagnant le Logiciel et les mentions de droits de propriété contenues dans le Logiciel) ; (v) l'étiquette apposée sur le Support comportera les informations suivantes : Copyright (c) 2002, Sun Microsystems, Inc., 4150 Network Circle, Santa Clara, CA 95054, États-Unis. Java et SUN One, ainsi que toutes les marques et logos liés à Java et SUN One sont des marques ou des marques enregistrées de Sun Microsystems, Inc. tant aux États-Unis que dans d'autres pays. Ces informations doivent figurer sur l'étiquette du Support, de manière à ne s'appliquer qu'au seul Logiciel Sun ; (vi) vous devez identifier clairement le Logiciel comme étant un produit Sun sur le contenant ou l'étiquette du Support, et vous n'êtes en aucun cas autorisé à déclarer ou suggérer que Sun est responsable d'un quelconque logiciel tiers contenu sur le Support ; (vii) vous ne pouvez inclure sur le Support aucun logiciel tiers destiné à remplacer ou à se substituer au Logiciel, ou qui sera en concurrence directe avec le Logiciel ; (viii) vous acceptez d'indemniser Sun contre tous dommages résultant du non-respect par vous des dispositions du présent Contrat. En outre, vous acceptez de défendre, à vos frais, Sun contre toute action intentée par un tiers à son encontre, et acceptez de payer tous dommages et intérêts accordés par une juridiction compétente, ou le montant lié à une transaction résultant de l'utilisation, de la reproduction ou de la distribution par vous du Logiciel et/ou de la Publication. Vous serez tenu d'indemniser Sun en vertu de la présente disposition à condition que Sun : (i) vous notifie sans délai ladite réclamation ; (ii) vous laisse le contrôle exclusif de la défense ou de la transaction relative à ladite réclamation ; (iii) coopère, à vos frais, pour la défense ou la transaction de la réclamation ; (iv) n'ait conclu aucun compromis, ni aucune transaction relative à la demande sans votre accord écrit préalable ; (ix) vous fournissiez à Sun une notification écrite de chaque Publication ; telle notification devant comporter les informations suivantes : (1) le titre de la Publication, (2) le ou les auteur(s), (3) la date de Publication et (4) le numéro d'ISBN ou d'ISSN. Telle notification sera adressée à Sun Microsystems, Inc., 4150 Network Circle, M/S USCA12-110, Palo Alto, CA 94303-4900, États-Unis, à l'attention du service suivant : Contracts Administration ; et que (x) vous fournissiez à Sun des rapports écrits trimestriels concernant le nombre d'exemplaires du Logiciel distribués au cours du trimestre précédant, lesdits rapports étant adressés à Sun Microsystems, Inc., 4150 Network Circle, Santa Clara, CA, 95054, États-Unis, à l'attention de : Sun ONE Studio Product Management Group, M/S UOAK01.

7. Marques déposées et logos. Vous reconnaissez et acceptez que Sun est propriétaire des marques enregistrées SUN, SOLARIS, JAVA, JINI, FORTE et iPLANET et de toutes les marques commerciales, marques de service, logos et autres signes distinctifs liés à SUN, SOLARIS, JAVA, JINI, FORTE et iPLANET (les " Marques Sun ") et vous acceptez de respecter les règles relatives à l'utilisation des Marques et logos de Sun actuellement disponibles sur le site <http://www.sun.com/policies/trademarks>. Toutes les utilisations que vous ferez des Marques Sun devront l'être dans un sens favorable à Sun.

8. Code source. Le Logiciel peut contenir le code source qui est fourni aux seules fins d'information, conformément aux dispositions du présent Contrat. Sauf disposition contraire expresse du présent Contrat, le code source ne peut pas être redistribué.

9. Résiliation pour contrefaçon. Chaque partie peut de plein droit et sans mise en demeure préalable résilier le présent Contrat dans le cas où le Logiciel deviendrait ou risquerait de devenir, selon l'avis de l'une quelconque des parties, l'objet d'une action en contrefaçon d'un droit de propriété intellectuelle.

SUN™ ONE GRID ENGINE 5.3

DISPOSITIONS ADDITIONNELLES AU CONTRAT DE LICENCE CODE OBJET

Les présentes dispositions additionnelles de la licence (" Dispositions Additionnelles ") complètent ou modifient les dispositions du Contrat de Licence Code Objet (collectivement le " Contrat "). Les termes en majuscules non définis dans les présentes Dispositions Additionnelles ont la même signification que celle qui leur a été attribuée dans le Contrat. Les dispositions des présentes Dispositions Additionnelles annulent et remplacent toute disposition incompatible ou contradictoire du Contrat ou de toute licence jointe au Logiciel.

1. OBLIGATION D'OBTENIR UNE LICENCE DE DISTRIBUTION SPÉCIFIQUE. Vous reconnaissez et acceptez que vous devez, avant d'effectuer toute copie ou modification de tout ou partie du Logiciel, obtenir de Sun une licence spécifique.

2. ABSENCE DE SUPPORT. Sauf si vous avez conclu un contrat de support distinct avec Sun, Sun n'est pas tenue de fournir des prestations de support pour le Logiciel, ni de vous fournir des mises à jour ou des corrections d'erreurs (collectivement désignées les " Mises à Jour du Logiciel "). Si Sun décide de fournir des Mises à Jour du Logiciel, à son choix, soit en vertu d'un contrat de support, soit pour toute autre raison, ces Mises à Jour seront considérées comme faisant partie du Logiciel et seront soumises aux dispositions du présent Contrat.

3. SAUVEGARDE. Vous serez seul(e) responsable de la protection et de la sauvegarde adéquate de vos données ou équipements utilisés en liaison avec le Logiciel. Sun ne pourra être tenue pour responsable d'aucune perte de données, d'aucun délai pour relancer le Logiciel, des résultats inexacts, de retard dans la réalisation de votre travail, ni du manque à gagner résultant de l'utilisation du Logiciel.

4. MARQUES ET LOGOS. Vous reconnaissez que Sun est propriétaire des marques Sun et Solaris, ainsi que de toutes les marques et marques de service, logos et autres signes distinctifs relatifs à Sun et à Solaris (les " Marques Sun "). Vous acceptez par ailleurs de vous conformer aux Conditions d'Utilisation de la Marque Déposée Sun et des Logos associés, telles qu'actuellement définies sur le site <http://www.sun.com/policies/trademarks/>. Toute utilisation par vous des Marques Sun sera réputée faite au seul bénéfice de Sun.

5. CODE DE TIERS. Des mentions additionnelles relatives au copyright et/ou au droit d'auteur et aux conditions de la licence applicables à certaines parties du Logiciel figurent dans le fichier THIRDPARTYLICENSEREADME.txt. En plus des dispositions relatives aux exclusions de garantie et aux limitations de responsabilité prévues aux paragraphes 4 et 5 du Contrat de Licence Code Objet, toutes les dispositions des contrats de licence de logiciel libre / logiciel gratuit de tiers figurant dans le fichier THIRDPARTYLICENSEREADME.txt.

CONTRAT DE LICENCE UTILISATEUR FINAL NETSCAPE® 7.0

Redistribution ou location interdites

Les présentes dispositions s'appliquent à Netscape 7.0.

EN CLIQUANT SUR LE BOUTON " J'ACCEPTÉ " OU EN INSTALLANT OU UTILISANT LE LOGICIEL NETSCAPE® 7.0 (LE " PRODUIT "), VOUS ACCEPTEZ D'ÊTRE LIÉ PAR, ET MANIFESTEZ VOTRE VOLONTE D'ÊTRE PARTIE AU PRÉSENT CONTRAT ET AU CONTRAT DE LICENCE DE LOGICIEL AOL® INSTANT MESSENGER™ JOINT CI-APRÈS, EN QUALITÉ DE " LICENCIÉ ".

SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS L'ENSEMBLE DES DISPOSITIONS DU PRÉSENT CONTRAT, VOUS NE DEVEZ PAS CLIQUER SUR LE BOUTON " J'ACCEPTÉ " ; VOUS NE DEVEZ PAS INSTALLER NI UTILISER LE PRODUIT, ET VOUS NE SEREZ PAS UN LICENCIÉ SELON LES TERMES DU PRÉSENT CONTRAT.

1. LICENCE. Dans le présent Contrat, le terme " Netscape " désigne, pour les résidents d'Europe, du Moyen-Orient ou d'Afrique, Netscape Communications Ireland Limited ; pour les résidents du Japon, Netscape Communications (Japan), Ltd. ; pour les résidents de tous les autres pays, il signifie Netscape Communications Corporation. En outre, dans le présent Contrat, le terme " Concédant " désigne Netscape, sauf dans les cas suivants : (i) si le Licencié a acquis le Produit en tant que composant d'un produit ou d'un service d'un tiers, ce tiers sera le Concédant ; et (ii) si le logiciel d'un tiers est un élément compris dans l'installation du Produit, et si aucune condition de licence n'est soumise à acceptation la première fois que le logiciel du tiers est exécuté, l'utilisation de ce logiciel de tiers sera régie par le présent Contrat ; mais le terme " Concédant " désignera le titulaire de ce logiciel tiers et non Netscape. Sauf dans le cas décrit précédemment au point (ii) ci-dessus, l'utilisation de tout logiciel de tiers inclus dans le Produit est régie par le contrat de licence du tiers et non par le présent Contrat, même si le contrat de licence du tiers est soumis pour acceptation lorsque le logiciel de tiers est exécuté pour la première fois, lorsqu'il est inclus dans un fichier électronique ou dans l'emballage sous forme imprimée. Si plus d'un contrat de licence est fourni pour le Produit, et que leurs dispositions se contredisent, l'ordre de priorité entre ces contrats de licence sera le suivant : le contrat signé, le contrat de licence pouvant être consulté sur le site de Netscape, le contrat imprimé ou électronique mentionnant clairement qu'il se substitue à tous les autres contrats, le contrat imprimé fourni avec le Produit, le contrat électronique fourni avec le Produit.

2. CONCESSION DE LICENCE. Le Concédant accorde au Licencié le droit non-exclusif et non-transférable de reproduire et d'utiliser, pour ses besoins personnels ou professionnels internes, la version en code exécutable du Produit, à condition que toute copie contienne toutes les mentions originales des droits de propriété intellectuelles. La présente licence ne confère pas au Licencié le droit d'obtenir une documentation imprimée, un support technique, un support téléphonique ni les améliorations ou mises à jour du Produit, de la part de Netscape ou de ses fournisseurs.

3. RESTRICTIONS. Sauf dans les cas expressément prévus au présent Contrat ou dans un autre contrat Netscape auquel le Licencié est partie, tel que le " Netscape Client Customization Kit Licence Agreement " (le " Contrat de Licence CCK "), ou un contrat de distribution, tel que le " Netscape Browser Distribution Program License Agreement ", le Licencié ne peut : (i) modifier le Produit ou la documentation, ni créer de produits dérivés de ceux-ci, notamment en le personnalisant, en le traduisant ou en le localisant ; (ii) décompiler, désassembler, effectuer de l'ingénierie inverse ou essayer par tout moyen de découvrir le code source du Produit (sauf dans les cas

expressément autorisés par la loi applicable ou dans les cas prévus par le " Netscape Public License " ou la " Mozilla Public License " pour les éléments du Produit régis par ces licences) ; (iii) redistribuer, grever d'une sûreté, vendre, louer, donner en crédit-bail, concéder des sous-licences, ou transférer par tout autre moyen des droits sur le Produit ; (iv) supprimer ou modifier les mentions relatives aux marques, logos, droits d'auteur et autre droits privatifs, les légendes, symboles ou étiquettes du Produit ; ou (v) communiquer à un tiers les résultats de tests de performance effectué sur le Produit sans autorisation écrite préalable de Netscape.

4. REDEVANCE. Aucune redevance n'est demandée en contrepartie du Produit. Si le licencié souhaite recevoir le Produit sur un support, il devra payer le prix correspondant au support et les frais d'expédition. Le licencié paiera en outre toutes les taxes éventuellement dues.

5. RÉSILIATION. Sans préjudice de tous autres droits, le Concédant peut résilier de plein droit le présent Contrat si le licencié ne respecte pas l'une quelconques des dispositions dudit Contrat. Dès la résiliation, le licencié devra détruire tous les exemplaires du Produit.

6. DROITS DE PROPRIÉTÉ. Le droit de propriété et les droits de propriété intellectuelle relatifs au Produit demeurent la propriété de Netscape et/ou de ses fournisseurs. Le licencié reconnaît de tels droits et s'engage à ne pas leur porter atteinte d'une quelconque façon. Le Produit est protégé par le droit d'auteur, ainsi que par les lois et les traités internationaux relatifs à la propriété intellectuelle. Les droits relatifs aux informations auxquelles le Produit permet d'accéder appartiennent au propriétaire desdites informations et sont protégées par le droit applicable. La licence concédée dans le cadre du présent Contrat ne confère au Licencié aucun droit sur ces informations.

7. UTILISATION ET ACCES AUX PARTIES DU CODE SOURCE LIBRES DE DROITS. Certaines parties du Produit ont été créées en utilisant un code source régi par les dispositions de la " Netscape Public License " (NPL) et de la " Mozilla Public License " (MPL). Le code source pour les parties du Produit régies par la NPL et la MPL est disponible à l'adresse suivante, <http://www.mozilla.org>, dans le cadre de ces licences.

8. UTILISATION DU LOGICIEL ET DU SERVICE AOL INSTANT MESSENGER. Le Produit peut inclure le logiciel AOL ® Instant Messenger™ qui est accessible, par exemple, par le biais de " Buddy List ® Sidebar feature ". L'utilisation du logiciel et du service Instant Messenger par le Licencié est soumise à l'acceptation par le Licencié du " License Agreement for AOL Instant Messenger™ Software " (Contrat de Licence pour le Logiciel AOL Instant Messenger™) joint ci-après.

9. EXCLUSION DE GARANTIE. LE PRODUIT EST FOURNI GRATUITEMENT, ET " EN L'ÉTAT ", SANS AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE ; NOTAMMENT, NETSCAPE NE GARANTIT PAS QU'IL SOIT EXEMPT DE TOUT VICE, OU VIRUS, QU'IL FONCTIONNE SANS INTERRUPTION, QU'IL EST COMMERCIALISABLE ET QU'IL EST ADAPTE À UN USAGE PARTICULIER, À MOINS QUE DE TELLES GARANTIES NE PUISSENT ÊTRE EXCLUES EN VERTU DE LA LOI APPLICABLE. LE CONCÉDANT ET SES FOURNISSEURS EXCLUENT TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT À L'UTILISATION DU PRODUIT. LE LICENCIÉ ASSUME TOUS LES RISQUES RESULTANT DE LA QUAL-

ITÉ ET DES RESULTATS DU PRODUIT ET EST SEUL RESPONSABLE DE L'INTEGRALITE DE TOUT SERVICE ET DE TOUTE CORRECTION ; EN OUTRE, LES MÉCANISMES DE SÉCURITÉ EXECUTES PAR LE PRODUIT ONT DES LIMITES INHÉRENTES A CE TYPE DE MECANISMES ET IL APPARTIENT AU LICENCIÉ DE VERIFIER SI LE PRODUIT RÉPOND SUFFISAMMENT À SES BESOINS. LA PRESENTE EXCLUSION DE GARANTIE CONSTITUE UNE DISPOSITION ESSENTIELLE DU PRESENT CONTRAT. TOUTE UTILISATION DU PRODUIT EST SOUMISE A LA PRESENTE EXCLUSION DE GARANTIE.

10. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ. DANS LES LIMITES AUTORISEES PAR LA LOI APPLICABLE, LE CONCEDANT, SES AFFILIES, LEURS FOURNISSEURS OU REVENDEURS RESPECTIFS, LES PERSONNES AYANT CONTRIBUE AU CODE SOURCE DES PARTIES DU PRODUIT DISPONIBLE A L'ADRESSE SUIVANTE, [HTTP://WWW.MOZILLA.ORG](http://WWW.MOZILLA.ORG), NE SERONT EN AUCUN CAS TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES INDIRECTS, SPECIAUX, INCIDENTS, OU CONSÉCUTIFS, ET NE POURRONT SE VOIR INFLIGER DES DOMMAGES PUNITIFS RESULTANT DE, OU SE RAPPORTANT, DE QUELQUE MANIERE QUE CE SOIT, AU PRESENT CONTRAT, Y COMPRIS, NOTAMMENT, EN CAS DE PERTE DE BENEFICES, PERTE DE DONNEES, D'ATTEINTE A LA REPUTATION, D'INTERRUPTION OU DE DEFAILLANCE D'UN ORDINATEUR, AINSI QUE TOUS DOMMAGES COMMERCIAUX OU PERTES, MEME S'ILS ONT ETE AVISES DE L'EVENTUALITE DE TELS DOMMAGES, ET CE, QUEL QUE SOIT LE FONDEMENT, EN DROIT OU EN EQUITE (CONTRACTUEL, QUASI-DELICTUEL OU AUTRE) SUR LEQUEL EST FONDE LA DEMANDE. EN TOUT ETAT DE CAUSE, LA RESPONSABILITE COLLECTIVE TOTALE DU CONCEDANT ET DE SES AFFILIES, AU TITRE DU PRESENT CONTRAT NE POURRA PAS EXCEDER, DE FACON CUMULEE, LE MONTANT TOTAL DE LA REDEVANCE PAYEE POUR LA PRESENTE LICENCE (LE CAS ECHEANT) ET LES REDEVANCES DE MAINTENANCE DU PRODUIT REÇUS PAR LE CONCEDANT EN VERTU D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE SPECIFIQUE (LE CAS ECHEANT), ET, AU CHOIX DU CONCEDANT, LE REMPLACEMENT DU SUPPORT DÉFECTUEUX OU LA FOURNITURE D'UN PRODUIT RAISONNABLEMENT SIMILAIRE SAUF EN CAS DE DECES OU DE PREJUDICE CORPOREL IMPUTABLE A LA NEGLIGENCE DU CONCEDANT. CETTE LIMITATION DE RESPONSABILITE NE S'APPLIQUERA PAS AUX CAS DE DECES OU DE DOMMAGES CORPORELS CAUSES PAR UNE FAUTE DU CONCEDANT ; LE CONCEDANT N'ENCOURT AUCUNE RESPONSABILITE QUI RESULTERAIT D'INFORMATIONS FOURNIES PAR LE LICENCIÉ OU UN TIERS AUXQUELLES IL EST PERMIS D'ACCEDER GRACE AU PRODUIT ET/OU UN LIEN EXISTANT A PARTIR DE CES INFORMATIONS. CERTAINES LEGISLATIONS INTERDISENT D'EXCLURE OU DE LIMITER CERTAINS DOMMAGES INDIRECTS, SPECIAUX, INCIDENTS, OU CONSÉCUTIFS, ET DANS CE CAS, LA PRESENTE EXCLUSION ET LIMITATION DE RESPONSABILITE POURRAIT NE PAS ETRE APPLICABLE. LE CONCEDANT N'ENCOURRA AUCUNE RESPONSABILITE EN CAS D'UTILISATION DES ELEMENTS DU PRODUIT DISPONIBLES A L'ADRESSE SUIVANTE : [HTTP://WWW.MOZILLA.ORG](http://WWW.MOZILLA.ORG)..

11. CERTIFICATS NUMÉRIQUES. Le Produit contient certaines fonctionnalités de cryptage et d'authentification, y compris, notamment, les communications par échanges sécurisés " Secure

Sockets Layer " (SSL), susceptibles de nécessiter l'installation et/ou l'utilisation d'un certificat numérique. Les certificats numériques sont émis, validés et révoqués par des tiers certificateurs (" TC ") sur lesquels le Concédant n'a aucun contrôle. Il incombe seulement au Licencié de connaître les conditions générales auxquelles est soumise l'utilisation de ses certificats numériques, y compris, notamment, les obligations incombant audit Licencié de valider un certificat numérique, de préserver la sécurité d'une clef de cryptage ou d'un mot de passe, ou de payer une redevance supplémentaire pour les services de certification. Netscape a pré-téléchargé dans le Produit des certificats numériques de certaines TC, afin de faciliter la reconnaissance de certificats numériques que telles TC ont émis à l'intention de personnes, d'organisations ou de dispositifs (y compris de tout code logiciel). LA SEULE RESPONSABILITE DU LICENCIÉ EST CELLE SE RAPPORTANT A L'UTILISATION DE, OU AU RECOURS A UN CERTIFICAT NUMERIQUE, Y COMPRIS LES CERTIFICATS NUMERIQUES PREALABLEMENT TELECHARGES PAR NETSCAPE DANS LE PRODUIT. NETSCAPE EXCLUT TOUTE RESPONSABILITE QUANT A LA VALIDITE OU A L'EXACTITUDE DE TOUT CERTIFICAT NUMERIQUE, OU QUANT A LA SECURITE OU A L'INTEGRITE DE TOUTE TRANSACTION OU COMMUNICATION AUTHENTIFIÉE A L'AIDE D'UN CERTIFICAT NUMERIQUE.

12. IMPORT/EXPORT. Le Licencié s'engage à respecter toutes les lois et réglementations américaines ou autres en matière d'exportations et d'importations, et à ne pas exporter, réexporter ni importer le Produit ou un produit dérivé de ce dernier contrairement à ces lois ou réglementations, ou sans les autorisations nécessaires. Ni le Produit, ni les informations ou technologies qu'il contient ne peuvent être téléchargés, exportés ou réexportés par un moyen quelconque (i) vers Cuba, l'Iran, l'Irak, la Libye, la Corée du Nord, le Soudan, la Syrie, ou un quelconque autre pays faisant l'objet de sanctions commerciales des États-Unis pouvant s'appliquer au Produit, aux personnes physiques ou morales contrôlées par ces pays ou à des ressortissants ou résidents de tels pays autres que les ressortissants qui sont légalement admis comme résidents permanents de pays non soumis à ces sanctions commerciales ; ou (ii) à une quelconque personne mentionnée sur la liste établie par le Département du Trésor Américain intitulée " Specially Designated Nationals and Blocked Persons ", sur la liste du Département Américain du Commerce intitulée " Denied Persons List or Entities List ". Le Licencié reconnaît que le logiciel contient une technologie de cryptage dont l'exportation est limitée par la loi des États-Unis, ainsi que par certaines législations étrangères. En téléchargeant ou en utilisant le Produit, le Licencié accepte et garantit qu'il se conforme aux dispositions qui précèdent.

13. ACTIVITÉS À HAUT RISQUE. Le Produit ne contient pas de système de tolérance aux erreurs, et n'est ni conçu, ni développé, ni destiné à être utilisé ou sous-licencié en tant qu'équipement de contrôle en ligne dans des environnements à haut risque requérant des performances ininterrompues telles que dans les installations nucléaires, la navigation aérienne, le contrôle du trafic aérien, les équipements de réanimation ou les systèmes d'armement, dans lesquels la défaillance du Produit pourrait directement entraîner le décès, des dommages corporels, matériels ou environnementaux graves (" Activités à haut risque). Par conséquent, le Concédant et ses fournisseurs excluent expressément toute garantie expresse ou implicite de convenance du Produit aux Activités à haut risque. Le Licencié reconnaît expressément que le Concédant et ses fournisseurs n'encourent aucune responsabilité du fait de tout acte dommageable lié à l'utilisation du Produit pour de telles applications.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TÉLÉCHARGEMENT DU NAVIGATEUR. Après téléchargement et installation sur votre ordinateur, le Produit peut envoyer automatiquement des informations relatives à la procédure de téléchargement et d'installation à Netscape. Netscape peut utiliser les informations à des fins telles que l'amélioration de la fiabilité de la procédure de téléchargements et d'installation, et l'amélioration de ses services aux utilisateurs. Les informations peuvent inclure, par exemple, la configuration du produit téléchargé et installé, les conflits ou les erreurs rencontrés au cours de la procédure de téléchargement et d'installation, les conflits créés lors de la procédure de téléchargement et d'installation en fonction de la configuration du matériel informatique rencontré, et/ou la réussite de la procédure de téléchargement et d'installation. Aucune donnée permettant d'identifier l'utilisateur ne figurent dans les informations adressées à Netscape.

15. UTILISATEURS DE L'ADMINISTRATION AMERICAINE. Ce Produit est un "bien commercial", ce terme étant défini à l'article 48 C.F.R. 2.101 (octobre 1995), qui est constitué de "logiciels commerciaux" ("commercial computer software") et de "documentation informatique commerciale" ("commercial computer software documentation"), tels que ces termes sont définis dans l'article 48 C.F.R. 12.212 (septembre 1995). Conformément aux articles 48 C.F.R. 12.212 et 48 C.F.R. 227.7202-1 à 227.7202-4 (juin 1995), tous les utilisateurs finaux appartenant à l'administration américaine acquièrent sur le Produit avec les droits exclusivement indiqués aux termes du présent Contrat.

16. DIVERS. (a) Excepté lorsque le droit en vigueur, le cas échéant, en dispose autrement, le présent Contrat est régi par le droit de l'Etat de Virginie, États-Unis, à l'exclusion de ses règles de conflit de lois. (b) Le licencié reconnaît expressément que tous les litiges relatifs à l'utilisation du Produit relèvent de la compétence exclusive des tribunaux fédéraux et de l'Etat de Virginie. (c) Le présent Contrat n'est pas soumis à la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. (d) Si une disposition du présent Contrat est déclarée illégale ou inapplicable, ladite disposition sera interprétée de manière à refléter l'intention originale des parties. Les autres dispositions du présent Contrat demeureront alors en vigueur. (e) La langue du Contrat est l'anglais. Si le Licencié a reçu une traduction dans une autre langue, elle n'aura qu'une valeur indicative. (f) La renonciation par une partie à invoquer une disposition, ou à agir suite à un manquement à une disposition du présent Contrat ne pourra pas être considérée comme une renonciation à cette disposition ou à agir en cas de manquement ultérieur. (g) Le Licencié ne peut céder ni transférer le présent Contrat ou les droits et obligations qu'il stipule, sauf en cas de fusion ou de cession de la totalité ou de la quasi-totalité de ses actifs à une autre entité. (h) Le présent Contrat est opposable et bénéfique aux parties, ainsi qu'à leurs ayants-droits. (i) Les parties n'encourent aucune responsabilité en cas de retard, de défaut d'exécution (sauf en cas de défaut de paiement) ou d'interruption de service résultant directement ou indirectement, d'un événement indépendant de leur volonté. (j) En cas de litige relatif au présent Contrat, la partie obtenant gain de cause devra être remboursée par l'autre partie de tous frais et dépens engagés. (k) Le Concédant est autorisé à citer le nom du Licencié dans ses listes de clients de référence ou dans tout communiqué de presse concernant la concession sous licence du Produit et/ou à communiquer à des tiers le nom du Licencié et le nom du Produit concédé sous licence.

CONTRAT DE LICENCE POUR LE LOGICIEL AOL® INSTANT MESSENGER™

Le logiciel AOL Instant Messenger (le " Logiciel ") vous est fourni gratuitement, " EN L'ETAT ", sous réserve des dispositions du présent Contrat de Licence (le " Contrat "). Veuillez lire attentivement le présent Contrat avant d'utiliser le présent logiciel. SEULES LES PERSONNES AYANT ACCEPTE LES DISPOSITIONS DU PRESENT CONTRAT SONT EN DROIT D'UTILISER LE LOGICIEL ET D'ACCEDER AU SERVICE INSTANT MESSENGER D'AOL (LE " SERVICE ").

EN CLIQUANT CI-DESSOUS, VOUS ACCEPTEZ D'UTILISER LE LOGICIEL ET LE SERVICE CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DU PRESENT CONTRAT.

1. Licence limitée. Sous réserve des dispositions du présent Contrat, AOL vous concède une licence limitée et non exclusive d'utilisation du Logiciel d'accès au Service uniquement en votre qualité d'utilisateur autorisé dudit Service.
2. Restrictions d'utilisation. Sans autorisation écrite expresse d'AOL, vous ne pouvez créer ni utiliser un quelconque logiciel autre que le Logiciel fourni par AOL pour saisir votre indicatif de page-écran ou accéder au Service. Sauf dans les cas expressément autorisés par la loi applicable, vous n'êtes pas autorisé à modifier, effectuer de l'ingénierie inverse, décompiler ou désassembler le Logiciel, ni à essayer par tout moyen de découvrir le protocole de communications pour l'accès au Service. Vous ne pouvez adapter, transformer, modifier, traduire ni créer aucune uvre dérivée à partir du Logiciel sans l'autorisation écrite expresse d'AOL. Vous ne pouvez bloquer, désactiver ni affecter d'aucune autre manière une publicité, une fenêtre de bannière publicitaire, des liens avec d'autres sites ou services, ni aucune autre fonctionnalité qui constitue une partie intégrante du Logiciel et du Service. Vous ne pouvez incorporer, intégrer ni autrement inclure tout ou partie du Logiciel (y compris les protocoles de communication), dans un quelconque autre logiciel, programme ou produit permettant de communiquer, d'accéder à, ou d'autrement établir une connexion avec le Service ou un quelconque autre service de messagerie instantanée, Internet ou en ligne. Vous convenez en outre de vous conformer à la totalité de la législation et de la réglementation en vigueur applicables à l'utilisation par vous du Logiciel et des Services, et vous vous engagez à indemniser AOL, ses dirigeants, agents, employés et administrateurs pour tous dommages résultant d'une violation de la présente disposition. Enfin, vous ne pouvez en aucun cas autoriser un tiers à effectuer l'une quelconques des choses décrites dans la présente disposition, ni lui prêter main forte à cet égard.
3. Dispositions additionnelles. Vous reconnaissez qu'il est possible que des fonctionnalités ou des services supplémentaires soient mis à disposition avec le Service contre rémunération. Si vous choisissez d'utiliser ces fonctionnalités ou services supplémentaires, vous acceptez d'être lié par toutes les dispositions additionnelles régissant l'utilisation de ces fonctionnalités ou services.
4. Vos déclarations. Vous déclarez et garantisiez que vous disposez de la capacité juridique requise pour conclure le présent Contrat. Vous déclarez et garantisiez que vous n'utiliserez le Logiciel qu'à des fins légales et conformément au présent Contrat, et que vous n'utiliserez en

aucun cas le Logiciel pour contrevenir à une quelconque disposition légale ou réglementaire, ni à un quelconque droit d'AOL ou d'un tiers, y compris, notamment, tout droit relatif au respect de la vie privée, à la publicité, aux droits d'auteur ou des marques.

5. Conditions d'utilisation et politique en matière de respect de la vie privée. Le présent Service s'inscrit dans le cadre du Réseau Netscape. Si vous devenez membre du Réseau Netscape, le Contrat de Membre du Réseau Netscape (" Netscape Network Member Agreement ") et la Politique en matière de protection de la vie privée de Netscape (conjointement les " Politiques du Réseau Netscape ") régissent votre utilisation du présent service. Vous pouvez également consulter ces politiques aux adresses suivantes : <http://about.netscape.com/Networkprivacy/index.html> et <http://about.netscape.com/Networkterms/index.html>. Si vous n'êtes pas membre du Réseau Netscape, les Conditions d'Utilisation d'AOL.com (AOL.com Terms of Use ") et la politique en matière de protection de la vie privée d'AOL (conjointement les " Politiques d'AOL ") régissent votre utilisation du présent Service. Vous pouvez également consulter ces politiques aux adresses suivantes : <http://www.aol.com/copyright.html> et <http://www.aol.com/info/privacy.html>. AOL et le Réseau Netscape pourront résilier, de plein droit, votre licence pour le Logiciel et l'accès au Service en cas violation des Politiques d'AOL ou du Réseau Netscape, en fonction de celles qui vous seront applicables.

6. Résiliation. En cas de manquement à vos obligations en vertu du présent Contrat, votre droit à utiliser le Logiciel expirera de plein droit et sans préavis. Vous pourrez résilier le présent Contrat simplement en cessant l'utilisation du Logiciel. En cas de résiliation du présent Contrat, les dispositions applicables à votre utilisation du Logiciel, et notamment les dispositions de l'article 2 (" Restrictions d'Utilisation ") resteront en vigueur et continueront de lier les parties.

7. Absence d'assistance d'AOL. Vous reconnaissez formellement que vous utilisez le Logiciel et les Services à vos risques et périls et qu'AOL ne fournit aucune assistance en liaison avec l'utilisation par vous du Logiciel ou des Services.

8. EXCLUSION DE GARANTIE. LE PRESENT LOGICIEL EST FOURNI " EN L'ÉTAT ", SANS AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, NOTAMMENT, SANS GARANTIE QUE LE LOGICIEL EST (A) DEPOURVU DE VICIES OU D'ERREURS, (B) DEPOURVU DE VIRUS, (C) REpond A VOS BESOINS OU A CEUX D'UN TIERS, (D) SUSCEPTIBLE DE FONCTIONNER SANS INTERRUPTION, (E) DE QUALITE MARCHANDE, (F) ADAPTE A UN USAGE PARTICULIER, OU (G) QU'IL NE CONSTITUE PAS UNE CONTREFAÇON. SAUF DISPOSITION CONTRAIRE DE LA LOI APPLICABLE, AOL EXCLUT EXPRESSEMENT TOUTE RESPONSABILITE, DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, CONCERNANT L'UTILISATION DU LOGICIEL.

9. Limitation de responsabilité. AOL, SES EMPLOYES, DISTRIBUTEURS, FOURNISSEURS, ADMINISTRATEURS ET AGENTS NE SERONT PAS RESPONSABLES A L'EGARD DU LICENCIE D'UN QUELCONQUE DOMMAGE INDIRECT, SPECIAL, INCIDENT OU CONSÉCUTIF DE TOUTE NATURE, ET NE POURRONT SE VOIR INFLIGER DES DOMMAGES PUNITIFS, Y COMPRIS, NOTAMMENT, LE MANQUE A GAGNER, LA PERTE DE DONNEES, DECOULANT DE, OU SE RAPPORTANT, DE QUELQUE MANIERE QUE CE SOIT, AU PRESENT CONTRAT, MEME SI TELLE PARTIE A ETE INFORMEE DE L'ÉVENTUAL-

ITÉ DE TELS DOMMAGES. CERTAINS ETATS OU TERRITOIRES N'AUTORISANT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DE RESPONSABILITE DANS LE CAS DES DOMMAGES CONSECUTIFS OU INCIDENTS, DANS DE TELS ETATS OU TERRITOIRES, LA RESPONSABILITE D'AOL SERA LIMITEE DANS TOUTE LA MESURE AUTORISEE PAR LA LOI APPLICABLE.

10. Absence de licence de marque. Aucune licence ne vous est consentie en vertu du présent Contrat, ni expressément ni de manière implicite pour l'utilisation d'une marque, d'une marque de service, de noms ou de logos d'AOL, y compris America Online, AOL, AOL Instant Messenger, Instant Messenger, AIM et le logo Running Man. AOL est propriétaire de tous droits de propriété sur le Logiciel, ainsi que de la base de données de noms de domaine exclusive d'AOL, y compris, notamment, les composantes et algorithmes d'AOL et l'accès au complexe serveur du Service. AOL, et , le cas échéant, le Réseau Netscape, sont propriétaires de toutes données relative à la clientèle collectées par le biais de la procédure d'enregistrement du Service.

11. Mesure d'injonction. Vous reconnaissez expressément que le Logiciel contient des informations confidentielles d'AOL, et que toute divulgation de telles informations ou utilisation illicite du Logiciel constituera un préjudice irréparable pour AOL, préjudice qui ne pourra être compensé que de manière inadéquate par une indemnisation. En conséquence, AOL peut solliciter et obtenir une mesure d'injonction contre les violations ou violations imminentes des dispositions ci-dessus, en plus de toutes autres voies de recours dont la société pourra disposer.

12. Interprétation. Si une disposition du présent Contrat est déclarée illégale, ladite disposition sera interprétée de manière à refléter l'intention originale des parties, et les autres dispositions demeureront en vigueur. Le présent Contrat est régi par le droit de l'Etat de Virginie, à l'exclusion de ses règles de conflit de lois, et vous reconnaissez expressément que les litiges relatifs à l'utilisation du Logiciel relèvent de la compétence exclusive des tribunaux fédérales et de l'état de l'Etat de Virginie.

SFDOCS\6355027v3

Part No. 817-3832-10, Rev. A
June 2003